Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 035-213501968-20260916-08_09_2026_12-DE

Ville de MORDELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, **le 08 septembre 2026** à 20h, le Conseil Municipal de la ville de MORDELLES s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de **Mme Armelle BILLARD,** Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales**.**

PRÉSENTS : Mme BILLARD, M. BROUARD, Mme GUILLEMOT, M. BOTREL, Mme DESMAS, M. BRIMER, Mme ECKERN, M. LE TURNIER, M. NOZAY, M. JAUMARD, M. BERTHELOT, Mme MESDON, Mme HERVIAULT, M. NIZAN, M. FOUCHER (arrivée à 20h05), Mme GÖTZ-OVA, M. KERMORVANT, M. LEBRETON, Mme RENAULT WASSE, Mme MATEO, M. ALIM, Mme FINAS, Mme LE HENANFF, M. PIANTINO, Mme CORMENIER, Mme LE DOARE, M. AFRICA, M. GRZESKOWIAK

POUVOIRS :
M. JAUMARD à M. BROUARD
Mme FINAS à Mme DESMAS
M. AFRICA à Mme CORMENIER

Mme Youna LE HENANFF, désignée à mains levées, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Le Conseil Municipal constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du **02 septembre 2026** ainsi que la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été respectées.

SUBVENTION D'AIDE A LA PROFESSIONNALISATION POUR LE POSTE D'EDUCATEUR SPORTIF – HBC 310
08-09-2026-12 **PJ4**

Rapporteur : M. Brouard

La Ville a mis en place, en 2018, un dispositif de subventionnement de postes d'éducateurs sportifs afin d'aider les associations à améliorer la qualité de l'encadrement des jeunes par le recrutement de professionnels.

Pour rappel, les critères, pour bénéficier de ce dispositif, sont les suivants :
- Emploi pour des missions sportives auprès des jeunes de – de 18 ans,
- Présentation des objectifs de ce poste, des perspectives, des moyens matériels attribués à ce poste et des outils d'évaluation,
- Recrutement par la structure associative,
- Pas d'autonomie financière et une trésorerie saine,
- L'éducateur sportif ne doit pas être membre du bureau de l'association.

Cette aide, sur la base d'un conventionnement de trois ans, correspond à 25 % du coût d'un Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives au 1er échelon les deux premières années et 12,5 % la troisième, sur présentation des bulletins de salaire.

Elle a pour objectif de permettre à une association qui n'aurait pas la capacité financière, malgré sa trésorerie, d'assumer immédiatement un recrutement de s'en donner les moyens sur la période de subventionnement.

Le HBC 310 a recruté un deuxième éducateur à temps plein afin de pouvoir assurer les séances et actions sur les communes de Mordelles et Bréal-sous-Montfort. Celui-ci assurera les entrainements des collectifs jeunes et adultes en compétition et organisera des cycles de handball dans les écoles de la commune.

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 035-213501968-20260916-08_09_2026_12-DE

L'association sollicite la ville pour une subvention d'aide à la professionnalisation pour ce poste.

Une nouvelle convention de partenariat sera établie avec l'association pour une durée de trois ans (2026-2029) qui fixera les droits et obligations de chacun.

La participation de la Ville se base sur les montants suivants :

2026	**2 089,64 €**
2027	**6 268,92 €**
2028	**5 224,08 €**
2029	**2 089,60 €**

Soit un coût total de subvention pour les 3 ans d'un montant de 15 672,24 €.

La commission culture, sport et vie associative du 1er septembre 2026 a émis un avis favorable.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :
- D'approuver la convention d'aide à la professionnalisation avec le HBC 310.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer la convention relative à sa mise en œuvre et tout document s'y rapportant.

La Maire,

MAIRIE DE MORDELLES (I.-&-V.)

Armelle BILLARD

La Secrétaire de séance,

Youna LE HENANFF